Epargne et financement des retraites au XIX^{e} siècle

Pierre-Cyrille Hautcœur et Françoise Le Quéré

Article paru dans la *Revue d'économie financière*, n°68, 2002, pp. 269-84.

Abstract

Life-cycle theory suggests that the aging of the french population in the 19th century should lead to an increase in savings. Nevertheless, the population was segmented in groups with very different behaviours : the poor's low income, low life expectancy and specific social and spending habits made them reluctant to increase their savings in spite of the many institutional innovations directed to them. The very rich did save a lot, but more for dynastic reasons and thanks to their increasing share in total income than for life-cycle or retirement motives. Changes in behaviour and representations concerning saving and aging did actually happen, but mostly in the middle classes, which were the first beneficiaries of the innovations in saving products and especially of the new retirement funding regimes. Those regimes, using first capitalisation techniques but also later repartition among members, were created first in the civil service and then in public utilities, mining and some other firms during the second half of the century. We document the importance of the State's initiative and regulation in the spreading of these regimes and their convergence toward pay-as-you-go shemes early in the 20th century.

Résumé

Le vieillissement de la population française en âge de travailler attesté au XIX^{e} siècle devrait conduire selon le modèle du cycle de vie à une hausse du taux d'épargne. La diffusion des comportements et des idées de prévoyance ainsi que les transformations de la société vont dans le même sens. La déformation de la structure par âge de la société française du XIX^{e} siècle n'est effectivement pas étrangère à l'augmentation du taux d'épargne. Mais si une classe moyenne en croissance s'efforce bien de dégager une épargne au cours de la vie active en vue de sa retraite, il n'en est rien pour une grande partie de la classe populaire dont les revenus d'activité sont assimilables soit à des salaires de subsistance, soit suivent une évolution « en cloche » peu propice à l'épargne. Il n'en est rien non plus des très riches qui accumulent pour des motifs principalement dynastiques. L'imprévoyance des classes ouvrière et paysanne face au risque de vieillesse, et surtout la demande effective des classes moyennes, suscitent la création de régimes de retraite au cours du XIX^{e}. Les initiatives privées s'avérant insuffisantes, les retraites sont initiées par l'Etat, copié par le secteur public et les grandes entreprises. Un régime par capitalisation et centralisé au niveau national est finalement créé, mais les difficultés qu'il rencontre démontrent que ce type de régime requiert à la fois une adhésion "culturelle" et des ressources suffisantes ; en leur absence, et face aux chocs macroéconomiques du début du XX^{e} siècle, le régime évolue rapidement vers la répartition, qui permet un gain transitoire mais difficilement réversible.

Epargne et financement des retraites au XIX^{e} siècle

Pierre-Cyrille Hautcœur [*,**] et Françoise Le Quéré [*]

Le XIX^{e} siècle voit en France un vieillissement de la population relativement aux autres pays européens[1]. Cette transition démographique précoce résulte davantage du recul de la fécondité que de l'allongement de la durée de vie. Le modèle de cycle de vie prévoit un fort impact des transformations démographiques sur les comportements d'épargne. Il convient donc en premier lieu d'examiner si le montant de l'épargne nationale se ressent au XIX^{e} siècle des changements démographiques. Sur la base de l'examen de la relation entre vieillissement et épargne, nous examinerons en second lieu dans quelle mesure les systèmes de retraites se sont développés à la suite des changements démographiques afin de permettre aux agents de financer leurs retraites.

I. Les incidences du vieillissement démographique de la société française du XIX^{e} siècle sur le taux d'épargne

Nous présentons quelques données permettant de rendre compte du vieillissement démographique qui caractérise la société française au cours du XIX^{e} siècle. Nous évaluons ensuite l'impact du vieillissement démographique sur le taux d'épargne.

A. Le vieillissement : une préoccupation nouvelle pour la société française

La France est caractérisée par une entrée précoce dans la transition démographique par rapport aux autres pays d'Europe. La transition démographique décrit le passage d'une société traditionnelle caractérisée par des taux de natalité et de mortalité élevés à une société dans laquelle ces deux taux sont bas. L'espérance de vie est alors plus élevée, mais la croissance démographique reste faible. Au XIX^{e} siècle, la France amorce la sortie de la transition démographique alors que les autres pays européens y entrent seulement. La fécondité baisse rapidement, de sorte que la population cesse de croître avant la fin du siècle. La population

[*] Université d'Orléans, Laboratoire d'Economie d'Orléans (UMR 6586).
[**] Delta (CNRS-EHESS-ENS).
[1] Cet article est une version partielle et remaniée d'un rapport rédigé pour le Conseil national du crédit et du titre (Hautcoeur & Le Quéré, 2001). Nous remercions L. Arrondel, A. Blum, P. Bourdelais et C. Grange pour leurs conseils. Les erreurs restent nôtres.

française augmente de 40% (de 30 à 42 millions de personnes) entre 1810 et 1910, ce qui est incomparablement plus faible qu'au Royaume-Uni et en Allemagne, où les taux de croissance atteignent respectivement 220 et 150%. L'augmentation modeste en termes relatifs de la population française apparaît d'autant plus limitée si l'on prend en compte les flux migratoires au cours de la période. En effet, l'émigration des Français, essentiellement au sein de l'Empire colonial, reste limitée à 900 000 personnes environ en 1914. Dans le même temps, l'immigration en provenance des pays voisins atteint près de 1 160 000 personnes, soit près de 2,6% de la population totale. Par comparaison, les émigrés anglais, allemands ou scandinaves vers Empires coloniaux ou nouveaux pays de peuplement européens (Etats-Unis, Argentine, Australie) se comptent alors par millions**.**

Le recul rapide de la fécondité française est la principale cause du vieillissement de la population française au XIX^{e} siècle, bien avant l'allongement de la durée de vie. Certes, une baisse de la mortalité est constatée, mais elle n'est pas plus marquée en France que dans les autres pays d'Europe et résulte davantage d'une baisse de la mortalité infantile que de la mortalité adulte. Plusieurs éléments ont été avancés pour expliquer la dénatalité constatée en France. La distance croissante prise par une partie de la population à l'égard des prescriptions des églises joue sans doute un rôle. La limitation des naissances s'explique également par des raisons d'ordre social. Les familles paysannes chercheraient à limiter le morcellement des terres induit par les partages égalitaires d'héritage entre plusieurs enfants. Les ouvriers seraient influencés par le message du courant anarchiste et syndicaliste qui incite à refuser de donner la vie à une future main d'œuvre exploitée dans les usines ou servant de chair à canon. Enfin, les classes moyennes se soucieraient de la promotion sociale de leur descendance : en limitant le nombre d'enfants, elles penseraient pouvoir leur assurer une condition supérieure.

Contribution plus mineure au vieillissement, le recul de la mortalité à la fin du siècle traduit les progrès de la médecine et de l'hygiène. L'espérance de vie passe de 39 ans en 1860 à 49 en 1914. Ces progrès sont d'ailleurs inégaux tant géographiquement que socialement ; ils contribuent davantage à l'amélioration de l'espérance de vie de la bourgeoisie.

Ces transformations démographiques se traduisent par une tendance au vieillissement de la population française, c'est-à-dire l'augmentation de la proportion des personnes âgées de plus de 60 ans dans la population totale. On passe de 73 personnes âgées pour mille français en 1801 à respectivement 102 et 122 pour mille en 1851 et 1886 (cf. tableau 1). Dans le même temps, cette proportion n'est que de 75 pour mille en Angleterre et en Allemagne.

Tableau 1 : Répartition par groupes d'âge (%)

	de 0 à 19 ans	de 20 à 59 ans	60 ans et plus
1801	42,7	50,0	7,3
1826	41,9	49,4	8,7
1851	36,1	53,7	10,2
1876	35,7	52,5	11,8
1886	35,5	52,3	12,2

Source : Bourgeois-Pichat (1951)

Les effets économiques des changements démographiques sont généralement mesurés par un indicateur synthétique : le taux de dépendance[2]. Dans le cas qui nous intéresse, les différentes caractéristiques du vieillissement font que la France connaît une diminution du nombre d'enfants à charge par actif entre 1800 et 1850 qui se traduit par une baisse du taux de dépendance (graphique 1).

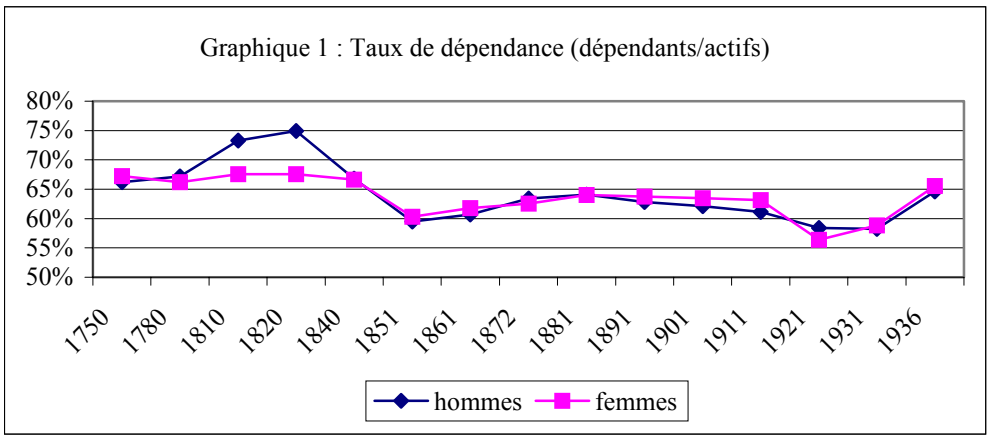

Source : nos calculs à partir de Bourdelais (1993)

La seconde moitié du siècle est marquée en revanche par une augmentation de la proportion des français relativement âgés dans la population totale. Du fait de la faible fécondité antérieure, les jeunes mais désormais aussi les jeunes actifs sont relativement moins nombreux. Ceci produit peu d'effet sur le taux de dépendance en raison de la faible croissance de l'espérance de vie qui limite la proportion des plus de 60 ans dans la population totale. Pourtant, il convient à un niveau plus fin de tenir compte de ce que la structure de la population active se déforme en faveur des plus âgés. La part de la population en âge de

travailler dans la population totale atteint certes son maximum en 1911, mais ces actifs sont vieillissants. Ils doivent soutenir financièrement de moins en moins de jeunes à même de les remplacer et de plus en plus de retraités, situation unique en Europe à cette date. On notera enfin que l'évolution du ratio de dépendance du graphique 1 sous-estime la hausse réelle de la dépendance au cours du siècle. En effet, cet indicateur est construit uniquement à partir de classes d'âge constantes alors que l'âge à partir duquel on commence à travailler recule avec la progression de la scolarisation, tandis que la retraite devient plus fréquente.

B. Vieillissement et évolution du taux d'épargne

Le XIX^{e} siècle voit une augmentation sensible non seulement du montant de l'épargne nationale, mais également, du taux d'épargne selon les reconstitutions les plus récentes de la comptabilité nationale rétrospective (cf. graphique 2). Dans quelle mesure cette évolution peut-elle s'expliquer par le vieillissement de la population? Répondre à cette question impose d'examiner l'impact du vieillissement sur le comportement d'épargne des différents groupes de la société et le changement des poids respectifs de ces groupes au cours du siècle.

Avant tout, pour que la perspective du vieillissement conduise à épargner davantage, il faut que le phénomène soit clairement perçu. Or la perception collective du vieillissement semble limitée avant 1890. Ce n'est donc que tardivement que le vieillissement apparaîtra comme un véritable problème social. Certes la détérioration de la condition de vie des vieillards est mesurée à l'époque. Elle s'explique par l'exode rural et la dénatalité observés tout au long du siècle. Ces deux phénomènes font que des vieillards se retrouvent sans foyer familial pour les accueillir au moment de la retraite[3].

Le développement des hospices depuis le XVIIIe siècle vise en réponse à offrir un foyer aux plus âgés[4]. Toutefois les conditions de vie y sont suffisamment effrayantes pour que chacun cherche à y échapper[5]. Cela s'inscrit en toute logique dans le discours que chercherait

---

[2] L'évolution du taux de dépendance mesure la déformation de la structure par âge de la population française. Il se définit comme le rapport des personnes âgées de moins de 15 ans ou de plus de 65 ans sur le nombre des personnes en âge de travailler.

[3] Nombreux sont les témoins qui décrivent la misère et la précarité liées à la concentration urbaine de ce XIXe siècle (notamment Villermé dans son *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie* en 1840). De fait, la dépopulation des campagnes devient notable dès 1850, s'accélère à partir de 1870 et contribue ainsi à la séparation des lignages. L'exiguïté des logis citadins ne permet pas d'héberger aisément des personnes âgées dont l'utilité est plus faible que dans les fermes.

[4] La charité organisée par les églises sous l'Ancien régime vise à prendre en charge les personnes ne pouvant plus compter dans leurs vieux jours sur une solidarité familiale. La confiscation des biens du clergé lors de la Révolution réduisit la capacité d'action de l'Eglise par rapport à des besoins croissants.

[5] L'espérance de vie des vieillards, quel que soit leur âge lors de l'admission dans les hospices n'excède pas

alors à imposer la bourgeoisie à une classe ouvrière fataliste et imprévoyante qui vit au jour le jour : ce n'est qu'en faisant un effort d'épargne individuel que l'on peut échapper à l'hospice et faire ainsi face aux besoins de la vieillesse (Lenoir, 1979). Ce discours rationalisateur impose, au niveau individuel, une logique proche des modèles actuels de cycle de vie.

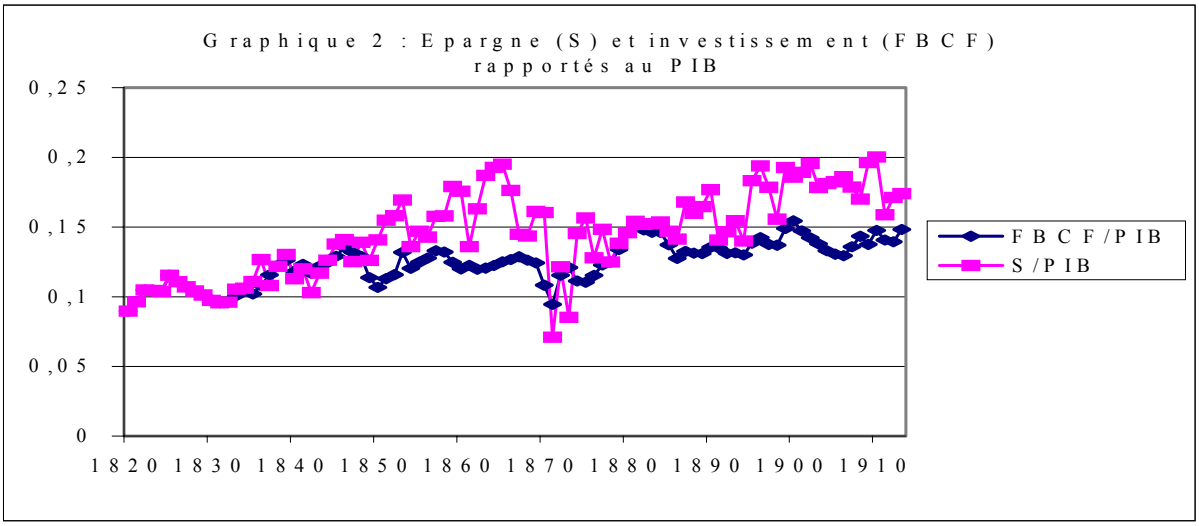

Source: Lévy-Leboyer et Bourguignon (1985).

La théorie du cycle de vie est en effet l'instrument classiquement retenu pour l'analyse du lien entre le vieillissement de la population et l'évolution du taux d'épargne. Dans le modèle simple, elle relie les tendances démographiques et les comportements d'épargne d'agents ayant pour objectif de maintenir constant, ou du moins de régulariser, le niveau de leur consommation tout au long de la durée de vie en dépit de revenus variables. Les comportements d'épargne des agents se succèdent en trois phases : la jeunesse, la période d'activité et la retraite. La phase d'activité est celle où les flux de revenus sont les plus élevés. L'effort d'épargne est alors maximal. L'épargne ainsi dégagée permettra de financer les besoins de consommation de la jeunesse et de la retraite. Au sein de l'âge actif on distingue en outre souvent deux périodes : la première durant laquelle le coût de l'éducation des enfants et de l'acquisition du logement absorbe l'essentiel des capacités d'épargne ; une seconde où des revenus plus élevés et le départ des enfants laissent une large place à l'épargne en vue de la retraite. Par conséquent, l'évolution du taux d'épargne macro-économique résulte de la structure par âge des générations représentées dans chacune de ces trois phases mais aussi de la répartition des actifs entre "jeunes avec enfants" et "vieux préparant leur retraite". Le taux

quatre années (Garden, 1982).

d'épargne est alors d'autant plus important que les générations d'actifs, spécialement d'actifs "âgés", sont nombreuses. Au sein de ce modèle, une baisse de la fécondité augmente la capacité d'épargne des jeunes actifs. A l'inverse, un vieillissement de la population se traduit par une plus grande proportion de personnes à la retraite devant financer leurs besoins de consommation par une désépargne : le taux d'épargne agrégé tend alors à diminuer. Par ailleurs, un allongement de la durée de vie pousse les générations épargnantes à augmenter leur taux d'épargne puisque les ressources nécessaires au financement d'une retraite plus longue doivent être plus élevées.

Les enseignements de la théorie du cycle de vie sont-ils en mesure d'expliquer les comportements d'épargne des agents au XIX^{e} siècle? Il apparaît que l'instrument perd une partie de sa pertinence si l'on fait abstraction des différences sociales qui prévalent à cette époque. La société française d'alors présente schématiquement deux catégories de population dont les comportements d'épargne diffèrent singulièrement : les classes populaires et la bourgeoisie.

Les Français les plus pauvres bénéficient en moyenne tout au long du XIX^{e} siècle d'une hausse irrégulière, lente mais irrésistible des salaires réels. Pour autant, leurs capacités d'épargne demeurent extrêmement limitées, voire nulles, notamment dans les cas où les salaires restent pour l'essentiel des salaires de subsistance (ouvriers non qualifiés ou salariés agricoles par exemple). Les conditions de vie sont alors extrêmement précaires, les revenus permettant à peine de couvrir les besoins de consommation immédiats (Lenoir, 1979). Toute accumulation patrimoniale susceptible de financer les besoins de consommation pour les vieux jours est donc exclue. Dans le meilleur des cas, ces ménages parviennent à économiser des sommes d'argent permettant tout au plus de faire face à des difficultés temporaires. L'échec de la prévoyance individuelle des Français les plus pauvres s'explique par la manifestation d'une préférence pour le présent, elle-même justifiée par un horizon de vie faible. La période de retraite est en effet perçue comme une perspective très incertaine compte tenu de l'espérance de vie limitée au-delà de 65 ans. Par ailleurs, l'accumulation patrimoniale pendant la vie active a moins de sens pour les agents qui perçoivent les salaires les plus faibles s'ils anticipent qu'ils pourront compter sur une solidarité inter-générationnelle. Le cas échéant, l'absence d'épargne contraint les personnes âgées à finir leurs jours à l'assistance publique ou à vivre de la charité (Pochet, 1997).

Parmi les Français les plus pauvres, certains perçoivent naturellement des revenus supérieurs au salaire de subsistance. Les ouvriers qualifiés, les contremaîtres, les employés, les petits propriétaires exploitants et même nombre de domestiques connaissent une évolution

de revenu souvent conforme à l'hypothèse du cycle de vie : leurs revenus sont stables ou augmentent durant la vie active, ce qui leur permet de constituer après le départ des enfants une épargne pour la retraite. En revanche, les revenus des ouvriers agricoles ou industriels moins qualifiés, qui souvent exercent des travaux manuels pénibles, n'ont pas nécessairement ce profil. Ainsi, dans la métallurgie ou les mines, les salaires atteignent leur maximum à 35 ou 40 ans et diminuent, avec la productivité de leur travail d'un tiers voire de la moitié avant une éventuelle retraite (Bourdelais, 1993). Les salaires de ces ouvriers ne vont donc pas croître au cours de la vie active. Passé l'âge où la force physique est la plus élevée, la baisse progressive des salaires ne peut inciter les agents à adopter un comportement de prévoyance individuelle[6].

L'augmentation globale du taux d'épargne ne peut donc guère résulter d'un changement de comportement d'une classe populaire incapable d'épargner, mais résulte principalement de celui de la population la plus riche (bourgeoisie petite ou grande, noblesse). La hausse de l'épargne s'explique en premier lieu par une augmentation relativement plus forte de l'espérance de vie de cette classe sociale : le patrimoine accumulé doit s'ajuster au financement d'une période d'inactivité plus longue. En second lieu, l'enrichissement dont bénéficie cette catégorie de population dans son ensemble au cours du siècle facilite la hausse du taux d'épargne. Enfin, on observe que le poids de la population riche grandit dans la population totale sous l'effet de l'enrichissement d'agents à la lisière des deux catégories qui constituent progressivement la "classe moyenne".

L'élargissement de la catégorie des Français les plus riches, leur enrichissement global et sans doute aussi relatif[7], et leur vieillissement conduisent donc à une augmentation globale du taux d'épargne au cours du XIX^{e} conformément à la théorie du cycle de vie. Par ailleurs, celle-ci suppose dans sa version la plus simple (en l'absence notamment d'altruisme et d'incertitude sur la date de la mort), que les agents vont intégralement consommer la richesse accumulée grâce à une épargne qu'ils n'ont aucune raison de transmettre. Or les patrimoines accumulés par les plus riches ne sont en fait pas intégralement consommés à la date de leur mort. Bien au contraire les transmissions patrimoniales aux générations à venir suggèrent un objectif d'accumulation intergénérationnelle ou dynastique important pour les grandes fortunes. Mais si l'enrichissement concerne bien une large bourgeoisie, une analyse des fortunes laissées en héritage révèle une très forte concentration de la richesse entre un petit

[6] La corrélation temporelle entre le niveau de rémunération et les performances de l'ouvrier n'est pas généralisable. Elle dépend des industries concernées, et ce, en France comme en Angleterre. Elle devient également moins significative dans certaines industries avec l'introduction du progrès technique (Bourdelais, 1996).

[7] Sur l'élargissement probable des inégalités de patrimoine au XIXe siècle, cf. Piketty, 2001, pp. 531ss.

nombre de personnes. On doit donc penser que si la petite et moyenne bourgeoisie accumule une épargne en vue du grand âge, elle la consomme effectivement (conformément au modèle du cycle de vie), tandis que les plus riches accumulent pour des motifs différents, ce qui suggère que leur comportement est largement indépendant du vieillissement.

De cette analyse, il ressort que l'impact global du vieillissement de la population française sur le taux d'épargne agrégé est complexe et ne saurait se réduire à l'observation du taux de dépendance. Certes, à travers la chronologie des deux phénomènes, on retrouve l'influence attendue de la structure par âge de la population : la baisse du taux de dépendance entre 1840 et 1870 s'accompagne d'une hausse du taux d'épargne. Par la suite cependant, le vieillissement et l'augmentation de la population aisée se combinent avec la baisse de la fécondité pour contribuer, hors chocs conjoncturels, à une hausse du taux d'épargne dont la dimension principale n'est sans doute pas démographique mais économique et sociale. Ainsi, l'augmentation de l'épargne n'est pas plus élevée en France que dans les pays voisins, où l'on n'observe pas le vieillissement caractéristique de la France. Ceci suggère que l'impact du vieillissement sur l'épargne, s'il existe sans doute, est en partie compensé par son impact négatif sur la croissance.

II. Le vieillissement, une incitation à la constitution de systèmes de retraite

Les développements précédents suggèrent que l'épargne globale est sans doute peu affectée par le vieillissement de la population du fait de la concentration du patrimoine dans une frange limitée de celle-ci dont les comportements sont principalement dynastiques. Néanmoins, pour une partie croissante de la population, une "rationalisation" des comportements économiques conduit à un recours croissant, individuel et collectif, à l'épargne. Le développement de systèmes de retraite, institutions spécialement dédiées à la constitution de revenus futurs, y contribue sans doute également.

A. Les premiers systèmes de retraite

Jusqu'à la moitié du XIX^{e} siècle, les politiques de vieillesse relèvent essentiellement de politiques d'assistance, mais progressivement la notion de retraite va s'imposer pour les salariés[8]. Les systèmes de retraite organisés se développent là où les salariés sont nombreux et employés de manière durable, de sorte que les fonctionnaires de l'État et les militaires sont

parmi les premiers à bénéficier d'un régime de retraite[9]. D'autres régimes sont créés par la suite pour les salariés de grandes entreprises, puis à l'échelle de quelques secteurs (1894 pour les mineurs[10], 1909 pour les cheminots). Ces initiatives sont néanmoins insuffisantes puisque l'ensemble de la population est loin d'être couverte en 1914.

Le cas des régimes de retraite de la fonction publique est sans aucun doute le plus étudié et le plus instructif, par le nombre de salariés qu'ils concernent comme par la variété des expériences auxquels ils donnent lieu. Dès 1790, une loi institue le droit aux pensions[11]. Sans être appliquée, cette loi issue de la Révolution pose des principes et contribuera par la suite à l'émergence d'un système unifié de retraite qui s'inspire de la capitalisation[12] : une retenue sur les traitements des fonctionnaires titulaires alimente un fonds de réserve pour payer les pensions. Ce système connaît toutefois rapidement des difficultés, les cotisations[13] s'avérant insuffisantes pour couvrir le paiement des pensions. En dépit d'une augmentation progressive de 1% à 5% de la retenue sur les traitements, le système ne survit que grâce à une subvention conséquente de l'Etat[14]. Aussi le régime de retraite des fonctionnaires civils adopte-t-il un système bien différent à partir de 1853[15]. Le système associe simultanément une subvention de l'Etat et des cotisations obligatoires des fonctionnaires. La retenue sur les traitements est maintenue à 5% du salaire, mais le nombre de fonctionnaires assujettis augmente de 80 000. Le système fonctionne dès lors par répartition et la gestion des pensions est centralisée au Trésor. Le droit aux pensions est acquis par ancienneté et les pensions

[8] Cf Dumons & Pollet (1994), Reimat (2000, 2001).

[9] Les lois du 11 et du 18 avril 1831 garantissent le droit à la pension pour les militaires de l'armée de terre et la marine. En accordant le droit aux pensions, l'Etat, qui prend en charge l'essentiel du paiement des pensions, attire ainsi une main d'œuvre stable, importante et qualifiée en dépit de salaires modestes.

[10] Des caisses de secours et de retraite sont créées dans les Mines par les employeurs dès 1820 essentiellement pour faire face aux risques d'accident propres à cette profession. Ces caisses développent par la suite la prévoyance retraite considérée comme une forme de récompense allouée par le patron. En 1892, une enquête établit que 82% des mineurs sont affiliés à une caisse de retraite. Cependant les caisses fonctionnent de manière très dissemblable puisque certaines sont totalement du ressort des employeurs, tandis que d'autres dépendent à la fois des ressources des employeurs et des mineurs. Ce n'est qu'à partir de 1894 que le régime de retraite des mineurs est unifié. Il fonctionne par capitalisation et instaure le principe des cotisations obligatoires pour la retraite. Les cotisations des mineurs (2% de leurs salaires) et des employeurs sont centralisées à la CRV.

[11] La loi du 22 août 1790 devait créer le premier régime des fonctionnaires de l'Etat. La loi prévoyait que les fonctionnaires ayant travaillé 30 années bénéficieraient du quart de leur traitement pour la retraite, et de la totalité pour 50 années de services.

[12] Divers régimes spéciaux de retraite publiques ont été créé au début du siècle : en 1806 pour la Banque de France, 1812 pour la Comédie française et 1824 pour l'Imprimerie Nationale. En fait, la plupart des Administrations se dotent de manière autonome de caisses de retraites particulières. Chacune d'entre elles élabore ses propres règles de fonctionnement, tant au niveau de l'origine des ressources que de la délivrance des pensions. La loi de 1853 unifie les différents régimes des fonctionnaires civils et centralise les recettes et les dépenses.

[13] Les retenues sont fixées sans rapport mathématique avec le montant des pensions.

[14] En 1853, sur les 22 millions de pensions versées, la subvention de l'Etat atteint 14 millions.

[15] Le système s'applique aux seuls fonctionnaires d'Etat. Les fonctionnaires hospitaliers et ceux des collectivités locales et territoriales continuent à percevoir des pensions de caisses de retraite indépendantes.

versées sont calculées en fonction des traitements perçus en moyenne et soumis à retenue**.** Durant les décennies suivantes, l'augmentation du nombre des fonctionnaires contribue à l'amélioration de la situation financière du fonds puisque le nombre de cotisants par pensionné passe de 2,5 à 3 environ entre 1853 et 1889 (cf. tableau 2).

Tableau 2 : Le système public de retraites, 1853-1889

	Nombre de pensionnés	Pensions (millions F)	Nombre de cotisants	Salaires (millions F)
1853	31000	22	77000	122
1889	81000	69	249000	420

Source : Colonjon (1890).

Colonjon (1890), un contemporain, estime toutefois que l'amélioration de la situation financière du système par répartition ne sera pas durable. Il préconise donc un retour à un régime par capitalisation qui offrirait de son point de vue aux fonctionnaires une réelle liberté d'utilisation de leur épargne (sortie en capital ou en rente perpétuelle ou viagère), à laquelle s'ajouterait une moindre incertitude concernant le budget de l'Etat. Les opposants au retour à la capitalisation font prévaloir en revanche le coût d'un changement de régime[16]. Ils évoquent aussi les problèmes de surveillance propres à la gestion d'un système par capitalisation[17] et les risques d'un libre choix de sortie en capital dès lors que l'Etat ne pourrait pas éviter de prendre en charge les nécessiteux imprévoyants. Pour autant, il apparaît que le système par répartition va effectivement devenir de plus en plus coûteux, mais pas pour les raisons qu'avance Colonjon. A la fin du siècle, les fonctionnaires parvenus à l'âge de la retraite sont plus nombreux tandis que le nombre des actifs se restreint, notamment en raison du vieillissement et de la stabilisation de la population dans son ensemble[18]. Après 4 ans de débats (1879-1883), la proposition de loi visant à asseoir la solution par capitalisation est finalement rejetée par l'Assemblée nationale. Les retraites des fonctionnaires restent donc principalement assumées par le Budget.

[16] Selon un argument également utilisé dans les débats récents, la transition impliquerait une double cotisation des actifs devant financer à la fois la retraite de leurs pères (par répartition) et la leur propre (par capitalisation).
[17] Colonjon considère que les difficultés de gestion peuvent être évitées si la gestion des fonds placés en rentes est laissée à la Caisse des dépôts et consignations. Il admet cependant l'existence d'un risque d'appropriation des fonds par l'Etat en cas de crise.
[18] Entre 1850 et 1913, le nombre de pensions versées aux fonctionnaires civils et militaires passe de 110 000 à 300 000 environ (Reimat, 2001).

Pourtant, l'Etat a créé dès 1850 une caisse de retraite conforme aux attentes des économistes libéraux, la Caisse des Retraites pour la Vieillesse (CRV)[19]. Destinée aux salariés désireux de constituer une épargne capitalisée pour la retraite, la Caisse est alimentée par les cotisations volontaires individuelles ou collectives des salariés de l'administration ou de grandes entreprises. Ces fonds sont capitalisés en dépôts à la Caisse des dépôts et consignations qui les place ensuite en rentes de l'Etat. Le nombre des pensions versées par la CRV augmente régulièrement entre 1880 et 1914 (de 100 000 à 350 000). Toutefois, les montants perçus par les pensionnés demeurent faibles, 85% des pensions sont inférieures à 200 francs par an, alors qu'un montant suffisant pour vivre se situerait davantage autour de 300 à 400 francs par an (Reimat, 2000). Par ailleurs, et de la même façon que le fonds des fonctionnaires, la CRV traverse des difficultés financières qui conduisent pareillement à une intervention de l'Etat. Celle-ci autorise la survie de la Caisse, mais l'objectif qui était assigné à cette institution, à savoir attirer l'épargne des classes populaires ne sera jamais atteint. Contrairement à sa vocation, la CRV attire plutôt l'épargne de la petite bourgeoisie. Différentes lois sont pourtant votées afin d'encourager les versements des petits déposants[20], mais le développement d'une épargne retraite populaire n'aura lieu que lorsqu'elle deviendra obligatoire.

On ne dispose pas d'informations aussi complètes au sujet des systèmes de retraite des entreprises privées. Des caisses de retraites patronales sont créées au milieu du siècle pour les salariés des compagnies de chemins de fer. Leur fonctionnement est spécifique à chacune des compagnies puisqu'il mélange capitalisation et répartition, et gère le service des pensions de façon totalement décentralisée à l'échelle de la compagnie et ou par l'intermédiaire de la CRV. L'unification du régime de retraite des cheminots est acquise en 1909, sans disparition toutefois des caisses spécifiques aux compagnies. A la fin du XIX^{e}, certaines grandes entreprises, banques et compagnies d'assurances s'efforcent de payer des pensions à leurs salariés alors qu'aucune contrainte légale ne les y oblige encore. Les pensionnés de ces secteurs semblent financés par un prélèvement direct sur les ressources courantes, c'est-à-dire sans accumulation de fonds dans une caisse de retraite distincte du patrimoine de l'entreprise[21]. Cela implique que ces systèmes sont financièrement fragiles et dépendants de la

[19] La Caisse des Retraites pour la Vieillesse créée par la loi du 18 juin 1850 sera rebaptisée "Caisse Nationale des Retraites pour la vieillesse" en 1886. Les détails du fonctionnement de la Caisse sont exposés dans l'article de Reimat (2000).

[20] La loi du 20 juillet 1886 tente de décourager les versements de la petite bourgeoisie au profit de ceux des ouvriers. Les versements sont acceptés par la Caisse à partir de 1 franc et sont plafonnés à 1000 francs par an (500 à partir de 1893) contre 4000 auparavant.

[21] Ces systèmes conduisent à la dépendance des salariés qui perdent leurs droits à la retraite s'ils quittent leur

bonne volonté mais aussi de la bonne santé des entreprises concernées. Insistons en outre sur le fait qu'ils sont spécifiques à quelques secteurs, branches ou entreprises.

B. Le recyclage de l'épargne des français dans les systèmes de retraite a-t-il été suffisant?

La création de systèmes de retraite dans la fonction publique comme dans le secteur privé se veut une réponse au vieillissement de la population française dont la demande sociale de retraite s'exprime de plus en plus nettement à la fin du siècle. Pour autant la couverture des salariés concernés par l'assurance vieillesse se révèle largement insuffisante, en particulier dans le secteur privé. De fait, une enquête de 1898 réalisée par l'Office du travail atteste que le nombre de salariés du privé affiliés à une caisse de retraite demeure très faible. L'enquête portant sur 296 797 établissements industriels et commerciaux et employant 2,7 millions de salariés, indique que parmi eux seules 229 entreprises représentant 116 000 salariés disposent d'une caisse de retraite, soit 0,8% des établissements et 4,35% des salariés[22]. Il apparaît qu'une partie des établissements verse des pensions sur leurs fonds ou après accumulation dans une Caisse. Dans les autres établissements, les salariés font des versements complétés par ceux de leurs employeurs à la CRV. La faible concentration des entreprises françaises (même dans les secteurs où quelques grandes entreprises existent, tels la sidérurgie, les mines, le textile ou les services financiers) fait que peu de sociétés ont les moyens administratifs et financiers de mettre en place ces systèmes complexes, et que peu souhaitent organiser les marchés internes du travail dont ils sont un élément important. Cette faible concentration résulte de la domination, comme en Angleterre, d'un capitalisme familial et du retard du développement des méthodes modernes d'organisation et de gestion par rapport aux Etats-Unis et à l'Allemagne. Un changement assez rapide ne commence en la matière qu'à l'extrême fin du XIX^{e} siècle, porté par la croissance retrouvée mais aussi souvent par le désir ou le besoin de mettre à l'écart une main d'œuvre vieillissante. Face au coût jugé considérable d'un système de retraite propre, les entreprises envisagent de plus en plus une association avec le système public des retraites, la CRV, afin d'externaliser ce coût et d'en partager la charge avec les salariés.

---

entreprise. En outre, en cas de faillite ils peuvent craindre de perdre leurs droits à une pension.

[22] Ce pourcentage est plus faible encore si l'on déduit les manufactures de l'Etat, pionnières en la matière : ne demeurent alors que 98 000 salariés couverts, soit 3,7% du total.

Cette évolution des comportements des entreprises (du paternalisme ou du libéralisme purs vers une volonté d'organiser une protection sociale nécessaire à la stabilité de la main d'œuvre[23]) conduit, après 20 ans de discussions, à un consensus politique qui trouve son expression dans la loi de 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes. Suivant une approche collective, cette loi vise à rendre obligatoire la constitution d'une épargne pour la retraite aux employés de l'industrie et de l'agriculture. Pour ce faire, la loi institue pour la première fois le principe d'un système national de retraites fonctionnant par capitalisation, centré sur la CRV et financé par des cotisations patronales et ouvrières auxquelles s'ajoute une participation de l'État[24]. Malgré la modicité des cotisations, et donc des pensions versées, cette loi se heurte à des oppositions en raison de son caractère obligatoire[25] et centralisé : les réticences patronales autant que syndicales conduisent d'ailleurs par la suite à la suppression de l'obligation de cotiser par la Cour de Cassation[26]. De fait, tous perçoivent l'Etat comme bénéficiaire potentiellement abusif des cotisations, les ouvriers estimant notamment que leurs chances de survie à l'âge de la retraite (65 puis 60 ans après la loi de 1912) sont minimes. Sans obligation de cotiser, le développement, quoique considérable, est restreint à une minorité de la population : il n'y a en 1912 que 2,7 millions d'assujettis sur environ 10 millions de salariés potentiellement concernés initialement. Par ailleurs, alors qu'il était prévu pour fonctionner par capitalisation, le système est finalement contraint d'adopter le système par répartition dès 1912 : en effet, il s'avère impossible politiquement d'éviter de verser immédiatement des pensions aux salariés qui arrivent à l'âge de la retraite alors même que les cotisations encaissées sont largement insuffisantes[27]. Conséquence logique de ce choix, seuls s'inscrivent les salariés proches de la retraite et donc bénéficiaires à court terme du système. Les salariés devant cotiser longtemps avant de percevoir une rente sont moins empressés. La Grande Guerre et l'inflation qui l'accompagne conduisent à une dépréciation des capitaux investis en titres à revenu fixe qui empire la situation. Au total, la loi de 1910 ne conduit pas à une protection satisfaisante des retraités.

[23] Cela est particulièrement vrai dans les secteurs où la main d'œuvre acquiert lentement sa qualification. La retraite promise au personnel fidèle à l'entreprise contribue à le retenir.
[24] Les cotisations patronales (obligatoires à la suite de la loi du 27 décembre 1895) et ouvrières paritaires sont fixées à 9 francs par an pour les hommes et 6 francs pour les femmes. Les sommes centralisées dans les livres de la CRV et gérées par la CDC sont rémunérées à un taux d'intérêt fixé par décret. Les pensions sont faibles, un plafond étant fixé à 360 francs par an.
[25] Le caractère obligatoire de la cotisation est pourtant limité aux revenus inférieurs à 3000 francs par an.
[26] Les jurisprudences rendues s'opposent au caractère obligatoire de la cotisation, au prétexte que les employeurs ne doivent pas être en mesure d'imposer ces prélèvements à leurs salariés.
[27] Les personnes proches de la retraite ayant cotisé au moins trois ans perçoivent des pensions de 100 francs minimum, celles-ci étant financées par l'impôt.

En concurrence avec la mise en place d'un système de retraites par l'Etat, cette période voit de grands espoirs mis dans le système mutualiste. Celui-ci connaît en effet une croissance rapide du nombre d'adhérents (de 0,94 à 3,95 millions entre 1880 et 1914). Mais les retraites ne représentent pour ces institutions qu'une activité annexe, 10% de leurs dépenses servent à payer des pensions, de sorte que celles-ci ne peuvent représenter que de faibles compléments de revenu. Au total, malgré la variété des innovations en matière de retraites dans la sphère publique et associative, les besoins d'une population vieillissante ne semblent pas couverts, même à la fin du siècle.

Conclusion

Le vieillissement de la population française en âge de travailler attesté au XIX^{e} siècle devrait conduire selon le modèle du cycle de vie à une hausse du taux d'épargne. La diffusion des comportements et des idées de prévoyance ainsi que les transformations de la société vont dans le même sens. La déformation de la structure par âge de la société française du XIX^{e} siècle n'est effectivement pas étrangère à l'augmentation du taux d'épargne. Mais si une classe moyenne en croissance s'efforce bien de dégager une épargne au cours de la vie active en vue de sa retraite, il n'en est rien pour une grande partie de la classe populaire dont les revenus d'activité sont assimilables soit à des salaires de subsistance, soit suivent une évolution « en cloche » peu propice à l'épargne. Il n'en est rien non plus des très riches qui accumulent pour des motifs principalement dynastiques. L'imprévoyance des classes ouvrière et paysanne face au risque de vieillesse, et surtout la demande effective des classes moyennes, suscitent la création de régimes de retraite au cours du XIX^{e}. Les initiatives privées s'avérant insuffisantes, les retraites sont initiées par l'Etat, copié par le secteur public et les grandes entreprises. Un régime par capitalisation et centralisé au niveau national est finalement créé, mais les difficultés qu'il rencontre démontrent que ce type de régime requiert à la fois une adhésion "culturelle" et des ressources suffisantes ; en leur absence, et face aux chocs macroéconomiques du début du XX^{e} siècle, le régime évolue rapidement vers la répartition, qui permet un gain transitoire mais difficilement réversible.

Bibliographie

Armengaud A., *"Le rôle de la démographie",* in : *F. Braudel & E. Labrousse (dir.),* Histoire économique et sociale de la France*, PUF, 1976.*

Bertillon, L-A., *"Des diverses manières de mesurer la durée de la vie humaine"* Journal de la société de statistique de Paris, *mars 1866 p.45-64.*

Bonneuil, Noël , *Transformation of the French demographic landscape, 1806-1906*, Oxford : Clarendon Press, 1997.

Bourdelais, P., *L'âge de la vieillesse*, O. Jacob, 1993.

Bourgeois-Pichat (J.), «Evolution de la population française depuis le XVIIIe siècle », Population, 1951, p. 635-662.

Boverat, F., *Le vieillissement de la population*, Ed Sociales Fr, 1946.

Calot G. & Sardon J-P., « Les facteurs du vieillissement démographique », *Population*, 1999, 54 (3), p. 509-552.

Chaunu, P., "Malthusianisme démographique et malthusianisme économique", *Annales ESC* 1, 1972, p 1-19.

Colonjon, F. de, "La question des pensions civiles en France", *Annales de l'école libre de sciences politiques*, V, 1890, pp.33-46 et 677-697.

Cottereau, A. (dir.) "L'usure au travail", numéro spécial, *Le mouvement social*, juillet 1983.

Daumard, A., *La bourgeoisie parisienne de 1815 à 1848*, SEVPEN 1963, 661p.

Dumons, B. & G. Pollet, "Politiques de vieillesse et rationalisation dans l'entreprise : la gestion des vieux travailleurs en France au début du siècle", *Sociologie du travail*, juillet-sept 1993, n°3.

Dumons, B. & G. Pollet, *L'Etat et les retraites, genèses d'une politique*, Belin, 1994

Exposition Universelle de Paris-1900, *Economie sociale*, livre d'or des exposants du groupe XVI, institutions de prévoyance, t.3 graphiques).

Garden M, « Les hospices de vieillards », *in* Imhof A-E. *et alii* (1982), Le vieillissement, implications et conséquences de l'allongement de la vie humaine depuis le XVIII^{e} siècle, Presses Universitaires de Lyon, p. 103-107.

Gueslin, A. , *Gens pauvres, pauvres gens dans la France du XIX^{e} siècle*, Aubier, 1998

Hautcoeur, P-C, & F. Le Quéré, "Vieillissement, épargne et système financier : l'expérience française au XIX^{e} siècle", *Les aspects financiers du vieillissement de la population*, Conseil national du crédit et du titre, mars 2001, pp.323-350.

Lenoir, R., "L'invention du troisième âge, constitution du champ des agents de gestion de la vieillesse", *Actes de la recherche en sciences sociales*, mars-avril 1979.

Lequin, Y., *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914)*, Lyon: PUL, 1974.

Lévy-Leboyer M. & F. Bourguignon, *L'économie française au XIX^{e} siècle, Analyse macroéconomique*, Economica, 1985

Marchand, O & C. Thelot, *Le travail en France, 1800-2000*, Nathan, 1997

Melchers, R., *La vieillesse ouvrière - 1836-1914- les origines de la retraite ouvrière*, thèse, Aix Marseille II, LEST, 1984

Michalet, Ch. A, *Les placements des épargnants français de 1815 à nos jours*, PUF, 1968

Modigliani F., « Cycle de vie et épargne », *Revue française d'économie*, vol. 1, p 16-54, automne 1986.

Moreaux, M., *Etudes de démographie*, cahiers 30, Université de Toulouse I, 1977.

OCDE, « Vieillissement et marché du travail : l'apport de la théorie économique », in: "Economie et démographie : où en est le débat théorique", *Problèmes économiques*, 15-22 mars 2000, p. 22-26.

Office du travail, *Les caisses patronales de retraites des établissements industriels*, Imprimerie nationale, 1898.

Omnès, C., *Ouvrières parisiennes: marchés du travail et trajectoires professionnelles au XX^{e} siècle*, éd. EHESS, 1997.

Parant A., «Le vieillissement démographique en France », *Regards sur l'actualité* , avril 1996, p. 21-32.

Thomas Piketty*, Les hauts revenus en France au XX^{e} siècle, inégalités et redistributions 1901-1998*, Grasset, 2001

Pochet, P., *Les personnes âgées*, La Découverte, 1997.

Reimat,A., « Histoire quantitative de la prise en charge de la vieillesse en France, XIX^{e} – XX^{e} siècles : assistance et prévoyance », in *Economies et Sociétés*, « Histoire économique quantitative », Série AF, n°27, 12/2000, p. 7-114.

Reimat, A, ., « Histoire quantitative de la prise en charge de la vieillesse en France, XIX^{e} – XX^{e} siècles : les régimes de retraite », in *Economies et Sociétés*, Série « Histoire économique quantitative », AF, n°28, 7-8/2001, p. 1097-1193.

Saly P., "Les flux financiers induits par les retraites ouvrières et paysannes, 1910-1930", in Gueslin et Guillaume, 1992, p. 279-286.

Sauvy, A., "La population française jusqu'en 1956, essai de prévision démographique", *Journal de la société de statistique de Paris,* janvier 1929 p.8-20

Statistique générale de la France, "Mortalité suivant la profession, d'après les décès enregistrés en France pendant les années 1907 et 1908", Bulletin de la SGF *1911-12, p. 402-35*

Tapinos, G.P., "Paul Leroy Beaulieu et la question de la population, *Population*, 1999, 1, p.103-123.

Théret B., "Régulation du déficit budgétaire, accumulation de dette publique, régimes de croissance des dépenses de l'État et régimes politiques, 1815-1939", *Revue Economique*, 1995

Ulmer, H., Quelques données concernant l'épargne en France depuis la guerre, *Journal de la société de statistique de Paris*, juin 1929, 70, 6, p.185-211.

Villermé dans son *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, J. Renouard, Paris, 1840.

Vincent, P., "Vieillissement de la population, retraites et immigration", *Population*, 1946 n°2, p.213-244.